

## COMPTE-RENDU DU CTSD 93 DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2014

### RENTREE DES COLLEGES

#### **Des effectifs en hausse**

Il y avait 66 310 élèves inscrits en septembre 2013, il y en a 67 180 en septembre 2014 (chiffres remontés par les chefs d'établissement entre le 5 et le 10 septembre).

Cela fait donc 850 élèves de plus dans les collèges du département alors qu'une hausse de seulement 650 étaient prévus en janvier.

La DSDEN se rassure en disant que certains élèves vont se désinscrire. Quel choix reste-t-il aux familles qui se voient refuser l'inscription de leur enfant dans leur établissement de secteur ? Le privé ? Il n'y a là aucune raison de se réjouir...

Sud éducation Créteil rappelle qu'on arrive voire on dépasse les seuils sur certains secteurs géographiques ou sur certains niveaux, que des élèves n'ont pas pu s'inscrire dans leur collège de secteurs et rappelle que l'éloignement de l'établissement scolaire favorise le décrochage.

La DSDEN ne peut nous communiquer la liste des élèves encore non inscrits, ces "listes d'attente" n'ont pas encore été analysées... Elle affirme respecter "tant qu'elle peut" les seuils et la carte scolaire rejetant la faute sur les élèves et leurs familles qui selon elle bougent, déménagent, ne préviennent pas les établissements !

#### **Des seuils entamés**

On s'en inquiétait lorsque la DHG départementale a été connue en janvier, de nombreux établissements voient leurs seuils dépassés, y compris en REP+ (voir déclaration).

Selon la DSDEN, les élèves sont inscrits dans leur établissement de secteur "dans la limite des places" puis un dialogue se met en place entre le chef d'établissement et les familles. C'est donc officiellement la fin de la carte scolaire ! On nous ressort toujours le même discours, "si il y en a au-dessus, il y en a au-dessous puisque la moyenne départementale est inférieure aux seuils". Nous répondons qu'un élève dyonisien de 6ème ne va pas s'inscrire en 4ème à Montreuil parce qu'il "reste une place" et le DASEN finit par reconnaître qu'il y a bien pénurie mais "gestion équitable de la pénurie" !

#### **Des moyens épuisés**

La DSDEN ne peut dire combien d'heures il reste, le département a déjà dépassé son enveloppe. Les moyens restants sont au rectorat qui ajuste "en fonction des besoins" entre les 3 départements de l'académie et entre les collèges et les lycées, il ne reste plus aux équipes qu'à se battre pour récupérer les miettes...

#### **Une mise en chantier de l'éducation prioritaire :**

Face à la dénonciation unanime par les organisations syndicales de la mise en place de la réforme avec les 6 établissements REP+, la DSDEN répond que dans un EPLE il est normal que le chef d'établissement vérifie que les collègues effectuent bien les heures de concertation et donc que la pondération soit inscrite dans les EDT (alors que ce n'est pas le cas pour l'heure de chaire par exemple). Il est selon eux nécessaire d'organiser la concertation entre les personnels.

La DSDEN reconnaît cependant que des situations doivent être revues comme celle de Jean Zay Bondy : il ne doit pas s'agir de rattraper les cours lorsque des réunions sont organisées.

La DSDEN dit que le dispositif ne reconnaît pas la pénibilité particulière du travail en éducation prioritaire (celle-ci est reconnue par l'indemnité).

**Sud éducation revendique à la fois une baisse significative du temps de travail prenant en compte la pénibilité du travail en éducation prioritaire ainsi que du temps de concertation intégré au temps de service et respectant la liberté pédagogique des équipes.**

Des brigades de remplacement seront prévues pour la coordination 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

**ATTENTION : les 0,15 HSA seront bien inscrites dans les états de services (VS), les stagiaires doivent bénéficier de la pondération**

## **Quelques infos :**

-> sur le collège international de Noisy-le-Grand :

Sur les 200 élèves sélectionnés, beaucoup ne se sont pas présentés, surtout du 93. Il n'y a pas de critères sociaux, chaque situation est analysée individuellement mais le rectorat dit être vigilance à garder une égalité sur le territoire (25% recrutés à l'international ou national, 25% du 77, 50% du 93 l'internat est rempli)

-> sur la situation des contractuels :

La DSDEN alertera le Secrétaire Général académique sur la question des collègues qui n'ont pas été réembauchés alors qu'ils auraient pu prétendre à un CDI.

-> sur les questions vie scolaire :

AED : gestion financière centralisée à Clémenceau mais la gestion de carrière dépend toujours des chefs d'établissements

EAP (Emploi Avenir Professeur) : les demandes doivent être motivées par les chefs d'établissement, pour l'instant toutes ont été satisfaites mais ensuite les chefs doivent les recruter eux-mêmes sur la base d'une liste donnée par la DIPAS 2

-> sur les heures statutaires :

Il y en avait 2238,5 en 2013-2014, il y en a 2766,5 en 2014-2015

-> sur la notation :

Le chantier ouvert par Hamon sur la notation des élèves va se poursuivre

-> sur les Assistant-e-s Social-e-s :

1 seul poste supplémentaire alors qu'augmentation de leur champ professionnel avec les REP+ et les 6 nouveaux collègues : la DSDEN dit qu'il n'y a pas d'obligation à travailler sur les écoles primaires mais on les invite à prendre tout leur place dans ces réseaux

**Info ministère du 25/09/2014 : 7 collèges de l'académie vont sortir de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015 ! Etonnant quand on sait que seuls des critères sociaux nationaux devaient servir à la nouvelle carte de l'éducation prioritaire...**

Ils et elles l'ont dit : "les projets d'établissements sont votés en CA, qu'on suive le mouvement ou qu'on demande sa mutation", celles et ceux qui demandent leur mutation depuis des années apprécieront !